

Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/20175 6 septembre 1988 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT DE L'ITALIE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 25 août 1988 par le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, attestant que M. Giovanni Migliuolo a été nommé représentant de l'Italie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

2411S (F)